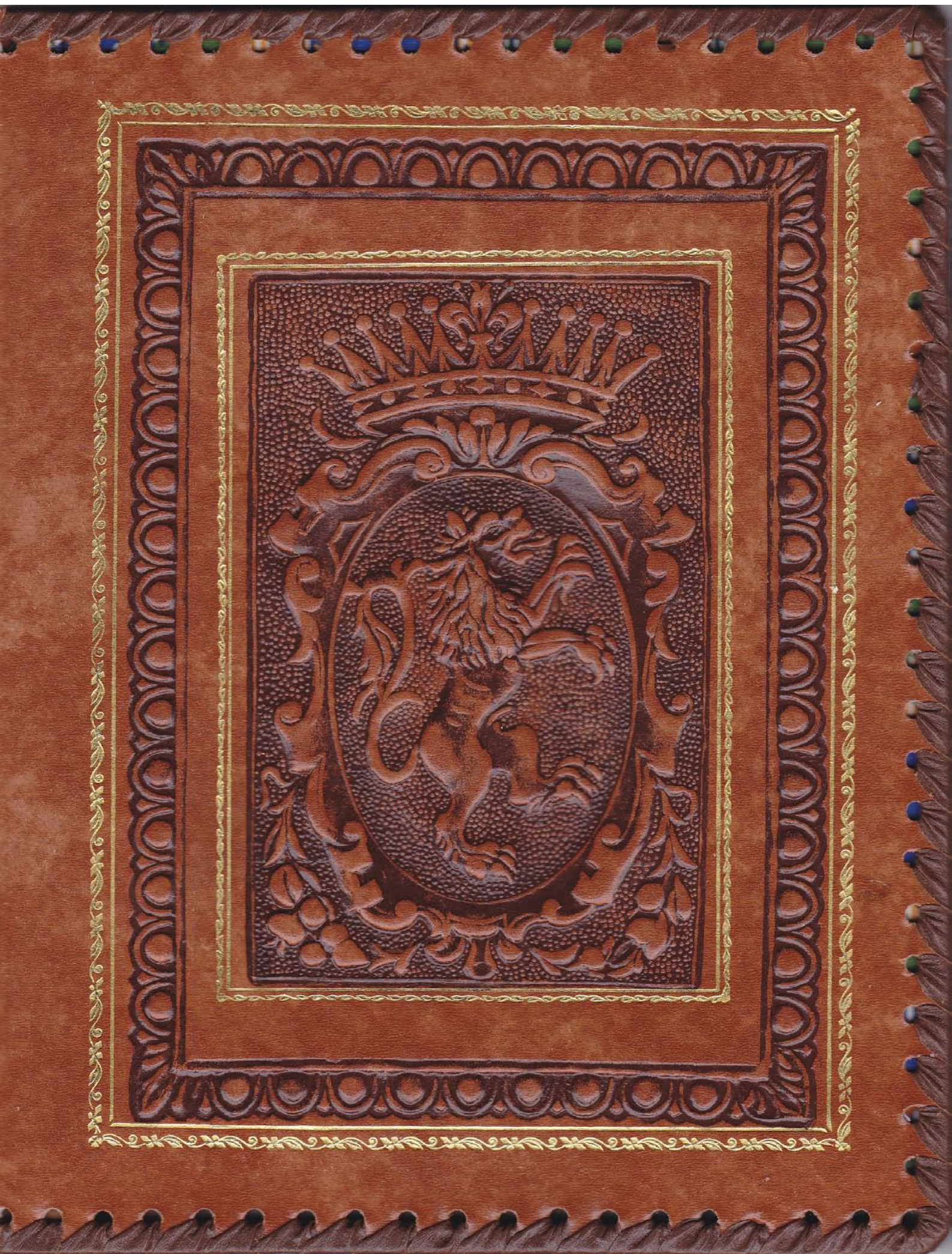




Notes historiques sur VERSONNEX
par le Curé DELAIGUE écrites en 1893

Le curé Delaigue était né à Versonnex
- en 1815 -

Pourquoi dirait-on s'occuper d'un petit village
qui ne rappelle aucun souvenir historique et dont
le nom est à peine connu à deux lieux à la ronde
chacun s'intéresse au pays qui l'a vu naître. Or
c'est à Versonnex que je suis né à Versonnex que
j'ai passé mon enfance à Versonnex que ma famille
habite depuis des siècles. La chaumière a été
au moins une fois consumée par les flammes et a
subi de nombreuses modifications, mais elle n'a
jamais changé de place et aujourd'hui (1893) la
maison de mon père occupe encore l'emplacement
que la maison de nos ancêtres occupait en 1509.

On peut le prouver par titres authentiques. Si ce
que je vais écrire est indifférent aux étrangers
peut être pourra-t-il intéresser quelques personnes
du village et surtout les membres de ma
famille et cela me suffit

2/

Nom - Territoire - Hameaux - Population

1. Nom au témoignage de M^le Guigue sans sa topographie de l'ain, on trouve dans les titres Versonnai - Versoneg - Et chacun sait dans le pays de Geneve les habitants disent Varzenai. En France le nom d'une multitude de localites se termine par nay - ney etc. Or les savants que cette syllabe quelque soit son orthographe etait le mot qui chez les celtes designait une maison, une demeure. malheureusement on ne connaît pas la signification de Verso ou Varze mais de ce que dans la composition du nom il entre un mot celtique, on peut se semble conclure que le village remonte aux Celtes et qu'il fut fonde par quelques Helvetes echappes au massacre de (Tribacte) et que par consequent il est plus ancien que Grilly - Cussy - Paudilly Sergy et dont les noms annoncent une origine Romaine

Territoire: La Commune de Versonnex est bornee par celles de Ornex. Sergy - Cussy - Sauberg - Versaix et Pellex Bassy. Depuis 1815 ces deux dernieres appartiennent au canton de Geneve, quant aux autres elles n'ont cessé d'etre francoises. Un habitant de Versonnex peut donc avoir un pied sur France et un pied sur Suisse. D'après le dernier cadastre la superficie de la commune de Versonnex est de 589 hectares dont 281 en terres labourables, 148 et deux tiers en prairies - 2 en vignes - 150 et deux tiers en bois.

20 et un tiers en pâtures. Il y a 70 ans il n'y avait qu'une
 seule vigne à gauche basse, et elle seule donnait du
 vin blanc. C'était la planta qui se trouve au dessus
 de Tareuses, à l'angle sud-ouest des stains de Bee
 (au tournant en montant au chemin levé Falconnet) mais
 longtemps auparavant, il y avait une vigne près du
 pont actuel, entre l'Oudar et le chemin de Villard
 la preuve c'est que cette terre porte encore le nom
 de vigne de l'Oudar qui sait à quelle époque
 elle existait?.. Elle fut remplacée par des arbres à fruit
 qui, je me le rappelle parfaitement étaient il y a plus
 d'un siècle d'une fort belle grosseur. Si les vignes
 basses étaient fort peu nombreuses les hautes
 (skin) étaient fort multipliées, on en voyait pour ainsi
 dire à chaque pas. Aujourd'hui les hautes ont
 à peu près disparu et depuis huit ou dix ans, les vignes
 basses se sont tellement étendues qu'elles dépassent
 de beaucoup la quantité que le cadastre leur attribue
Hameaux: Le chef lieu de la Commune de Feronnex
 est bâti assez irrégulièrement sur la route de St-Jenis
 à Livonne sur la droite de l'Oudar et choses
 remarquable, à part quelques maisons nouvellement
 construites et qui nous sont inconnues il n'y en a
 que quatre ou cinq qui subsistent sur la route
 En 1855 Feronnex comptait 45 feux. Sur la gauche

du torrent e'est a dire l'audard a deux pas du port
est un petit hameaux qui avant la revolution de 89
portait le nom de Delédaigue, comme qui dirait
au de la de l'eau aujourd'hui on l'appelle la
Vendée ce nom lui vient de ce que trois habitants
que nous avons connu possédant chacun une partie
d'une même grange étaient souvent en querelle entre
eux - l'application du nom n'est pas des plus heureuses
car si les vendéens étaient toujours en guerre avec
les révolutionnaires, ils étaient du moins toujours
d'accord entre eux. Il y a 60 ans la Vendée comptait 5 feux

C'est là que dans ces derniers temps on a construit la
maison d'école, autrefois de la Vendée la route
faisait un contour vers les Tareuses pour se diriger
vers Cuyilly. Depuis 30 a 40 ans elle va en ligne
chaite a la Dangereuse le plus petit hameau de Versonne
Il est aussi appelé dit-on parce que d'une époque
qui nous est inconnue un voyageur y fut attaqué
durant la nuit - En 1825 la Dangereuse comprenait
trois feux - trois menages.

A l'angle nord-est pres du confluent de l'audard et
de la Versaix on trouve Villard ^{patrice} Dame. déjà au XIII^e siècle
ce hameau avait une chapelle dédiée a la S^{te} Vierge
De là le nom de Villard Dame pour le distinguer de
Villard Tacon et de Villard sur Divonne

au XIV^{em} on y comptait de 12 a 15 feux. Apres l'invasion
bernaise et probablement beaucoup plus tard, tout le
tenitaire du hameau devient la propriété d'un seul homme
ou si l'on veut d'une seule famille celle des Borsat-
d'Hauterive, un membre et peut-etre même le chef de cette
famille était en 1520 ministre protestant à Gex selon toute
apparence il devait venir de Bress, au le nom de Borsat
existe encore. J'ai connu le dernier des Borsat de Villard
on dit que son aïeul pouvait du font de Sauverny aller
à celui de l'Élette sans mettre le pied en dehors de son
domaine. C'est de lui que la Barauche a passé par
mariage aux Baleidier. Avant les Bernois, il y avait
sans Villard une planche sur la Versaix pour aller aux S^t Marie
En 1830 Villard ne comptait que deux feux, celui du
propriétaire et celui du fermier. Depuis que le domaine
a été acquis et vendu en détail par la Banque
la population semble vouloir augmenter

Population: Il est impossible de dire quelle était dans
les anciens temps la population de la commune de Versoix
En 1576, lorsque le duc de Savoie rentra en possession
de ses états on fit par ces ordres le recensement des
feux dans le Pays de Gex paraisse par paraisse Versoix
se trouvait alors unie à Sauverny par la religion et
les deux communes ne formaient qu'une seule paraisse

6/ On trouve pour l'ensemble 41 feux salvables et 39 insalvables. Ces chiffres sont pris dans Brossard un dénombrement de France à la bibliothèque de Bourg qui porte pour Saurerny 15 feux salvables et 30 éteints ou insalvables et pour Versoignes 20 salvables et 5 éteints ou insalvables et pour Villard Dame 4 salvables et 3 éteints ou insalvables.

Avant l'invasion bernaise Versoignes et Saurerny réunis avaient donc un total d'au moins 81 feux - En supposant cinq personnes par feu ce qui est loin d'être exagéré on obtient 405 habitants. Comme les deux communes ont toujours été à peu près égales on peut sans grande erreur me semble dire qu'avant les Bernois Versoignes comptait au moins 200 habitants. Malheureusement le dénombrement ne distinguant pas entre les feux insalvables et les feux éteints on ne peut pas savoir qu'elle était la population en 1576, tant et que l'on peut affirmer c'est qu'alors elle était loin d'être à 200 tant qu'elle avait souffert des Bernois et des guerres subséquentes. Peut-être même est-ce que par la suite de ces guerres, que Villard Dame fut complètement dépeuplé et devint la propriété d'un seul homme. Lorsque en 1666, par conséquent 90 ans après 1576 on fit par ordre du Roi la déclaration des biens et dettes Versoignes et Saurerny étaient de nouveau réunis

en une seule paroisse, et pour toute la paroisse, on ne comptait dit Brossard qu'environ 20 feux ce qui donne pour le tout qu'environ 200 habitants, chacune des deux communes n'était donc que de 100 âmes environ. Il faudrait alors conclure que la population avait diminué mais de combien? Impossible de le dire. Le mot environ qu'on lit dans l'acte laisse une... indéterminée et prouve que le recensement ne fut fait que par à peu près. Cette affaiblissement fut suivie d'une augmentation, mais voilà cette augmentation a cessée et que depuis quelques années ce pauvre Versoignes voit sa population diminuer de jour en jour. Elle était de 275 habitants en 1845 - de 251 en 1852 de 223 en 1865 - et de 202 en 1890 que sera-t-elle au prochain recensement si cette décadence continue sur la même pried, il est facile de fixer le jour au Versoignes n'aura plus un seul habitant.

L'air est excellent le pays très salubre et la terre assez fertile d'où vient donc qu'elle dévore ses habitants, on dit que les jeunes quittent le village pour chercher fortune dans les villes. C'est possible. Toutefois il est certain que ^{pour} beaucoup de jeunes, on ne se marient pas ou ne le font que fort tard. Ainsi, peu de mariage ou mariage stérile et tout au plus un ou deux

enfants par ménage. Avec ce système la population ne peut que diminuer. Aussi que de familles j'ai vu disparaître !
 on sont aujourd'hui les Emerj, les Trerôt, les Laforêt
 les Terraux, les Vautier, on sont les Gallot, les Bertrand
 les Bossat, les Varicaud, les Bonnefoi et plusieurs d'autres.
 Il y a 65 ans on comptait onze familles portant le nom
 de Ducimetière, aujourd'hui ce nom est sur le point de
 disparaître, je ne suis que dans ma soixante et dix huitième
 année et j'ai beau chercher je ne trouve dans toute la
 commune que huit maisons qui à ma connaissance
 n'aient pas changé de nom ou par suite de vente ou parce qu'elles
 sont tombées en quenouille. Depuis nombre d'années
 la population va toujours en baissant et versonner ne serait
 bien plus qu'un désert, s'il ne recevait pas de temps en temps
 des recrues venant de la comté, de la Suisse et de la Savoie.

Chemins, Cours d'eau II Planches-Tonks

Chacun peut voir par lui-même en ce qui s'est fait
 encore aujourd'hui les chemins de desserte. Il y a 60 ans
 tels étaient à peu près les chemins de ~~desserte~~ de communi-
 cation de village à village. On ne leur accordait aucun
 soin, aucun entretien, les propriétaires limitrophes
 versaient les cailloux qu'ils ramassaient dans leurs champs
 quand deux voitures se rencontraient elles se gênaient
 parfois mutuellement pour passer, de chaque côté étaient

des haies ou des arbres croissaient si rapprochés qu'ils formaient pour ainsi dire route sur le chemin et empêchaient les rayons du soleil d'y pénétrer. Lorsque sous le règne de Louis XV il fut question de transformer Versailles en ville pour faire concurrence à Genève, on dressa le plan d'une route de Gex à Versailles passant par Versoignes, du sommet des Eclus elle devait aller en ligne droite à la Batie Beau regard elle fendait le Tre Calon continuait par la Vi à Van passait Lillette en bas du pré de la Fontaine partageait le Molaret le pré Fabay et la Doy pour continuer par le chemin des bois. Le projet de construire la ville ayant échoué, celui de la route ne fut pas exécuté et tous les chemins restèrent ce qu'ils étaient.

Sous Charles X on commence à s'occuper sérieusement des chemins. Une loi fixa à 5 mètres la largeur de ceux qui communiquent de village à village alors à Versoignes on arracha les haies qui les bordaient ceux de Cussy de Châconnex et de Guilly. Celui de Villard ne fut presque pas touché et il en fut presque de même de celui de Segny. Évidemment les chemins étaient fort bien mais il fallait indemniser le propriétaire dont on arrachait les haies et couper les arbres et prendre le terrain et c'est ce qu'on ne fit pas. La révolution de 1830 arrêta les améliorations.

10
commencées mais en 1836 parut une loi qui imposait
trois jours de travail à tout homme et à tout animal de
trait pour mettre et entretenir les chemins en bon état
C'était chargé l'agriculture beaucoup plus que l'industrie
toute fois malgré cette espèce d'injustice au moyen de
cet impôt on ne pouvait manquer d'arriver avec le temps
à avoir de bons chemins : Deux ou trois ans plus tard
le conseil de l'Ain vota une route départementale
de St Genis à Divonne. Pour cette route deux directions
se trouvaient en présence, l'une par Gex l'autre par
Versoignes. On fit entendre aux gens qu'on adapterait celle
qui serait dans le meilleur état et la plus fréquentée
et les gens se mirent au travail avec ardeur. La route
par Versoignes abrége de 5 km et évite la montée de Vesancy
Tout voyageur soit à pied soit en voiture s'il ne
rien à faire à Gex passera toujours par Versoignes pour
aller de Divonne à St Genis et vice versa. La raison et la
justice exigeaient donc qu'on adopte la route par Versoignes
Mais la Sous préfecture est à Gex et c'est là que
se trouve les personnes influentes de l'arrondissement
aussi l'on déclara départementale la route par Gex et
l'on se contenta de classer celle de Versoignes au rang
de chemin de grande vicinalité Il y a 40 ans M^r Joseph
Baleichien était tout à la fois membre du conseil général

President du tribunal de Gex, Proprietaire de la Barouche
 à Sauvigny. c'était un homme fort honorable, actif,
 intelligent, s'occupait serieusement des interets du Pays
 mais sans négliger les siens. Pour lui un bon chemin
 de Gex à Sauvigny était tres avantageux. Il demanda
 et obtint du Conseil General un chemin de grande
 communication de Gex à Versaix par Sauvigny.
 Jamais ce chemin a servi et ne servira aux gens
 de Versoignes et cependant comme il emprunte le
 territoire de cette commune vers le Pont de Planct les
 habitants sont obligés de contribuer a son entretien.
 Desireux d'avoir un bon chemin pour desservir les champs
 et les bois qu'ils possèdent du cote de Versoignes les gens de
 Bossy demanderent au gouvernement Genevois une
 route pour aller a Gex, la demande fut accueillie
 quoique les relations entre Bossy et Gex soient
 complètement nulles, mais accueillie a condition que
 Versoignes continuerait la route sur son territoire, les
 gens de Versoignes ayant les mêmes interets que ceux
 de Bossy ne firent aucune difficulté et depuis
 lors au lieu d'un chemin impraticable surtout à
 travers les bois on a un fort bon chemin pour desservir
 les terrains adjacents. Il y a 2 ou 3 ans les habitants
 de Lutegny trouvant trop onereux de passer par Cussy

pour se rendre à Genève demandèrent un chemin par
 Versoix, Versoix y consentait volontiers, on avait à choisir
 entre deux directions d'un côté on pouvait s'en tenir
 sauf à l'élargir à la Vie qui sépare la commune de
 avec celle de Sauvigny depuis le chemin levé jusqu'à
 de grande communication, de l'autre on pouvait prendre
 le chemin des Parcours qui monte jusqu'aux Tates
 et de là sépare les Tates d'avec les — de Bi pour
 aboutir au chemin levé. Le premier était patronné par
 le Maire François Simon sous prétexte qu'il était moins
 long il demanderait moins d'entretien, mais il ne pouvait
 desservir que trois terres dont deux appartenaient à la
 famille du Maire, d'autre au contraire desservait un plus
 grand nombre de propriétés et c'est celle que désiraient
 les habitants de Tuteigny comme étant pour eux la
 plus courte. Pour faire pencher la balance de ce côté
 plusieurs propriétaires cédèrent gratuitement leur terrain.
 On se mit à l'œuvre et aujourd'hui on dessert facilement
 un grand nombre de propriétés qui auparavant étaient en
 quelque sorte inabordable. En fin pour aller en voiture
 de Versoix à Versaix on avait il est vrai le chemin qui
 du pont de Villard se dirige sur l'église de Sauvigny
 mais il était si mauvais si étroit qu'en maintes circonstances
 on était obligé de suivre la grande route et de descendre

par Saurency. Depuis deux ans on a élargi ce chemin et mis en bon état le voyage se trouve beaucoup plus court et moins pénible.

Cours d'eau - Canal de Versaix : Dans le courant du XVIII^{em} siècle on eut l'idée de faire la Méditerranée à l'Océan par le moyen du Rhone du lac de Neuchâtel et du Rhin. Voici ~~un article~~ l'analyse d'un article que Lalande a fait paraître à ce sujet dans l'encyclopédie Hubert. L'ingénieur en chef de la province de Bresse a nivelé les bords du Rhone depuis Versaix jusqu'à Seyssel et a reconnu qu'il y a assez d'eau pour un canal sans le secours du Rhone qui touche à Genève et à la Savoie et qui d'ailleurs n'est pas navigable depuis Collonges jusqu'à Seyssel. D'après son plan le canal devait commencer à Versaix près du moulin de Saurency une branche descendait au lac de Genève l'autre se dirigeait sur Ferney et par conséquent partageait la commune de Versoix. Elle passait sous Collonges et sous le Fort de l'Écluse à 62 pieds (20m) au dessus du Rhone de là le canal courait à Bellegarde et tombait dans le Rhone sous Genissiat. Dans son parcours il ramassait naturellement toutes les eaux qu'il rencontrait l'Audard Lillette Le Lion La Lardon l'Annaz etc. La chute du côté de Versaix devait être de 250 pieds et du côté Genissiat de 60 pieds (on sait que le pied est de 325 millimètres)

Aussi il fallait une centaine d'écluses de Sauvemy à Gommisiat et par conséquent une quarantaine de Sauvemy à Versaix. La dépense devait s'élever à huit millions de francs à creuser des rochers qu'il fallait cauffer et qu'on évaluait à mille frs la prise courante. Le projet avait été formé en l'une des années comprises entre 1773 et 1779 s'ignore pourquoi il ne fut pas mis à exécution ? - - -

La Versaix fait rivière qui prend sa source à Divonne nourrit d'excellentes truites et de belles écrevisses quoique fort rapide elle ne cause aucun préjudice, elle sépare sur un petit espace la commune de Versonnex de celle de Versaix. C'est le seul service qu'elle rend à la première.

L'Oudard que la déclaration de 1666 appelle Daudard vient d'abord la fontaine de Floriemond. Presque à sec dans les temps de sécheresse il se change en torrent impétueux à la fonte des neiges ou lorsque arrivent des grandes pluies. Alors il roule toujours des cailloux et souvent déracine des arbres, c'est un assez mauvais voisin mais il fournit l'eau pour les lessives, du sable pour les constructions et du gravier pour les chemins. Un titre du XV^e siècle nous apprend qu'à partir du pont de Versonnex l'Oudard coulait alors en ligne droite vers les Grands Prés d'où il suit que dans une inondation dont on ne peut pas fixer l'époque ce torrent se jeta sur la gauche et y creusa un lit qu'il occupe encore.

On appelle la Commune le terrain qu'il abandonna.

L'Illette est un charmant ruisseau qui prend sa source dans la partie Sud de la commune se promène agréablement à travers les prairies et va se jeter dans l'Oudard qui le mène à la Versaix; à son confluent avec l'Oudard près de l'Ifland on l'a forcé de faire mauvais une seiche et un battant à blé, dans ce but on a élevé son cours et par là même diminué sa rapidité ce qui rend marécageux des prés qu'il ne demanderait qu'à fertiliser. Il n'y a peut-être pas deux cent ans que ce ruisseau est appelé L'Illette auparavant il portait le nom de Nant on verra plus tard ce qui occasionna ce changement de nom.

Planches Au XVII^e siècle les habitants de Fessonnex ne traversaient leurs cours d'eau que sur des planches il n'y avait point de pont. Il y avait deux planches sur L'Illette et trois sur l'Oudard, celle sur la Versaix avait disparu depuis longtemps. Je me rappelle avoir vu les 2 planches de L'Illette; celle qui était sur le chemin de Maconnex consistait en un simple morceau de bois placé au bord de la haie du côté gauche et celle qui était sur le chemin de Bossy se composait de 2 troncs d'arbre elle était à droite et munie d'une barrière. A deux pas de là un fossé qui longeait le bas des Voilnants aujourd'hui, Voerattenment (à cette époque) amenait de l'eau sur le pré situé

situé au bas du Molard on passait ce fossi sur un tronc
 j'ai vu également la planche vers l'église elle était sur la
 gauche, longue et munie d'une barrière de chaque côté
 Quant à celle du Plenet je n'en ai aucune idée je me
 rappelle également d'avoir passé l'audard sur une planche
 pour aller chez M^r Borsat à Vilard mais ce n'était pas une
 planche livrée au public, car d'un sentier au milieu d'un bois
 de Vernes elle aboutissait dans le verger même de M^r Borsat.
 Sur le chemin de Vilard il ay eu au XVII^e siècle une
 planche pour passer l'audard c'est certain mais je ne l'ai
 jamais vu et je suis porté à croire qu'elle a été remplacé
 par un pont longtemps avant ma naissance

Fon's On a dit quand et comment on mit au rang
 des chemins de grande communication celui de S^t Fonis
 à Divonne c'est alors qu'on remplaça la planche par
 un pont eau sur la route de Châconnex. Je crois peut-être
 à tort que le département contribua pour une partie
 de la dépense. Celui de Lilette sur le chemin de Bossy, mit
 plus tard, c'est la commune qui en fit tous les frais.
 J'ignore quand fut construit le pont de Vilard et comme
 je l'ai dit je pense qu'il le fut par des sains et aux frais
 de la famille Borsat. Cette année même on m'a raconté
 qu'il venait d'être reconstruit ou réparé par la commune
 à l'aide d'un ~~don~~ fait par un propriétaire de Vilard
 don

Le pont du Planet et de Versonnex ont été construits en 1828 et 1829. Je n'ai jamais vu le premier mais je me rappelle fort bien d'avoir vu et construit le second et je pourrais citer le nom du premier individu qui passa dessus avec un char. Sur l'écluse de Versonnex on lit une inscription en ces termes "Exercit Borsat d'Hauterive claire 1828 le mot exercit voudrait faire croire que le pont a été construit aux frais de Borsat, le fait est entièrement faux quoique claire M^e Borsat n'a pas plus contribué à l'exécution de ce pont que tout autre habitant de la commune peut être même moins. C'est le gouvernement qui en a fait les frais et la commune a fait les semblais aux quels M Borsat n'a peut être pas contribué

Sol. Production III

Au dire de la déclaration de 1666 qui fait qu'une seule paroisse de Lauerny de Versonnex et de Vilard le terrain entrecoupé de plaine et de petites collines produit mais en petite quantité du froment du seigle et de l'avoine. Il y a peu de vigne la plupart appartient à des étrangers la pose vaut 30 livres. la pose de pré vaut 20 livres la pose de terre en bon lieu 20 livres. La pose était de 27 ares à peu près et la valeur de l'argent était alors à peu près le triple de celle d'aujourd'hui c'est à dire que 20 livres valaient à peu près 60 de nos francs actuels. Il est dit qu'il

y avait peu de vigne et que la plupart appartenait à des étrangers.
 Il est à craindre que toutes les vignes ou du moins la plus
 grande partie était sur Sauvigny et il est certain qu'en 1369
 le Prince de Savoie en possédait au moins quelques une sur
 lesquelles le Pape de Gex percevaient 22 setiers par an c'est
 à dire 11 Hectolitres et 88 litres. En 1370 ces vignes du Prince
 passèrent au Seigneur de Varambon (Varambonis) au Varambez
 et plus tard à celui de Grandson (Grandisonis) au lieu de
 vignes basses il pouvait y avoir sur le territoire de Versoignes
 quelques uns de ces Stins qui étaient si nombreux il y a 70 ans.
 Comme je n'ai vu la vigne cultivée sous cette forme que dans
 le Pays de Gex et que les stins ont à peu près disparu il
 n'est peut-être pas hors de propos d'en dire un mot. Figurez
 vous des lignes parallèles à quatre ou 5 mètres les une des
 autres. Chaque ligne est une bande de terre d'un
 mètre de largeur, sur chaque bande sont de buissons espacés
 entre de 3 mètres à peu près chaque buisson à un mètre
 de côté et se compose de quatre ou cinq ceps dont la
 moitié est sur un côté du carré et l'autre moitié sur
 le côté opposé. Au centre du carré plantez un érable
 dont la souche ne s'élève que de 20 à 30 centimètres au
 dessus du sol et se termine par quatre branches dont
 chacune se recorde pour former les angles du carré; dans
 l'entre deux des buissons au milieu de la distance qui

les separe est un piquet dit arbalète de $1^m \frac{1}{2}$ de haut percé d'un trou vers le sommet et dans ce trou est un echalat qui fait sailli de 30 à 40 cm de l'étable une traverse de un decimetre a peu pres au dessus des ceps on fait passer les sarments sur cette traverse et on attache leurs extremités sur la cheville de l'arbalète, on obtient ainsi une vigne en forme de nappe horizontale. Au moment du pincement on abat tous les bourgeons qui n'ont pas de raisins on rogne les autres au dessus de la seconde feuille qui suit le raisin, les portes fruits de l'année suivante sont palissés sur les branches de l'étable et les tables sont emondés chaque année. Voilà ce qu'au pays de Sex on appelait

La declaration de 1556 dit qu'on recolté on petite ^{Stins} quantité du froment du seigle et de l'avoine. Ce n'est pas étonnant dans tout le pays comme presque partout, on suivait la methode de la jachère, de sorte que chaque année la moitié des terres restaient incultes, ou du moins ne produisaient des cereales que tous les deux ans. Et puis au lieu des cereales qu'on vient de nommer et qui étaient soumises à la dime on semait de preference des plantes qui échappaient à la dime comme le pesettes, les pois, les fèves, les haricots etc. — Des gens ne manquent pas qui disent qu'autre fois on était mal nourri et qu'on ne mangeait que du mauvais pain. On vient d'en voir la raison

C'est qu'on travaillait beaucoup moins et qu'au lieu de froment on semait d'autres graines, afin de se soustraire à la dime. Nous aurons sujet à revenir sur cet article.

Les Grands Prés qui occupent le centre de la commune sont marécageux et produisent du foin mauvais à cause de Lilette dont on a élevé le cours pour faire mauvais comme on l'a dit un battoir et une scierie, si on laissait le ruisseau couler par le plus bas et qu'on fumait ces prés ils seraient certainement meilleurs.

La Fin qui forme la partie sud Ouest de la commune est un mélange de terre et de cailloux calcaires. Quand cette terre est sèche, elle est dure comme la pierre impossible pour ainsi dire de la briser, dès qu'elle a reçu une goutte d'eau elle s'émiette se transforme en pâte et s'attache comme de la colle à la charrue et aux instruments. Elle n'en est pas moins fertile surtout en froment. La partie orientale de la commune est occupée par des bois taillis, la seule espèce qu'on y trouve ou du moins qui domine de beaucoup sur les autres est le chêne. Il y prospère très bien si ce n'est peut-être pas à désirer. On défichait ces bois il est possible qu'une partie donnerait de bon bois et l'autre de bonnes terres de labour. Le reste du territoire offre un sol généralement sain mêlé de quelques cailloux, facile à travailler et pouvant

se prêter à toutes espèces de cultures en exceptant toutefois les plants du midi. Les céréales: froment, seigle, orge, avoine réussissent très bien. Il est probable qu'il en serait de même du sorgho et du maïs, mais on en cultive point. Quant au blé noir dit sarrasin, lorsqu'on le sème après moisson il est quelque fois surpris par les premières gelées. Les plantes fourragères: trèfle, luzerne, sainfoin, espèce de vesce etc... donnent presque toujours des coupes admirables. Il en est de même des tubercules: pomme de terre, sarrasins, betteraves, carottes etc... Nul doute qu'il en fut de même du topinambour, mais il n'est pas cultivé, c'est à tort. Et que dire des arbres à fruits: Les haies, les champs et les verges en étaient autrefois remplis, on fautait compter les châtaignes, mais qui aurait pu compter les noix avant qu'on se fût mis à la culture du cabas? Durant l'hiver toute la population passait les veillées à flucher les noix, les voisins se réunissaient pour ce travail et un ou deux hommes armés d'un marteau ne faisaient que casser et 10-15-20 personnes rangées autour d'une table triaient les grumeaux (cernaux) mêlés avec les coquilles) quand on avait fini chez l'un on passait chez l'autre. Les pommiers et les poiriers à fruits pour la table et surtout pour le cidre étaient encore plus nombreux que les noix. Il y a 60 à 70 ans un écureuil

aurait pu il semble aller sans toucher terre de Versonnex à Cussy au à Vilard au à Macornex au à Gilly. Aujourd'hui rien de tout cela nos pommiers paires ont disparu au mains en tres grande partie et avec les arbres bon nombre de haies. Avec le colza on se passe de rayers et avec la vigne on se passe de ciche. En arrachant les haies et les arbres on s'est procuré plus de soleil. Les terres en valent peut-etre mieux, mais l'aspect du Pays est changé.

Autrefois il y avait peut-etre trop d'arbres. Aujourd'hui il y en a peut-etre pas assez. Des arbres en quantité raisonnable contribuent à la salubrité du Pays.

Aujourd'hui les Stins de Bé sont presque tout en vigne, on a également planté en vigne le sommet des Eclus. Pour peu que les choses continuent on finira sans doute par mettre en vigne tous les voalenant.

Elle réussira probablement aussi bien qu'aux Eclus.

Point de Seigneur particulier

Au moyen age chaque village pour ainsi dire possédait une seigneurie ou partie de seigneurie. En était-il de même pour Versonnex? - Du XII^e au XV^e siècle une famille dite de Versonnex a joué en divers temps un rôle important dans la ville de Genève, c'est même un français de Versonnex qui syndic de Genève en 1617 y créa des hôpitaux et un collège de tout a ses frais.

On voudrait de ces de Versonnex, faire une famille seigneurale du lieu mais Brossard nous apprend que les Versonnex étaient de riches marchands. Si le fait est vrai on peut conclure que les de Versonnex appartenaient pas même à la noblesse puisqu'un noble ne pouvait pas s'occuper de commerce sans (ou sans) déroger --

D'ailleurs même en admettant qu'ils puissent être seigneurs on peut demander si leur seigneurie était de Versonnex du Pays de Gex, ou de Versonnex du Faucigny et toutes les probabilités seraient pour ce dernier, parce qu'on y voit dit-on les vestiges d'un vieux château, tandis que dans le premier rien au absolument rien ne rappelle une seigneurie. Le 28 juillet 1316 Jean de Lugny vend à Guillaume de Joinville au prix de 600 florins de Genève la maison forte de Sauverny la seigneurie et dépendance. Cet acte prouve que Sauverny avait un seigneur, mais il n'est fait aucune mention de Versonnex, d'où l'on peut conclure que ce village ne faisait pas partie de la seigneurie. Le 19 Août de la même année 1316 Pierre de Longins fait à Gex, hommage à Joseph de Livron pour tout ce qu'il possède à Versonnex. Bien loin de prouver l'existence d'une seigneurie dite de Versonnex, cet hommage prouve jusqu'à l'évidence que ni Livron ni Longins n'était Seigneur de Versonnex.

En 1390 Othon de Grandson seigneur d'Hubonne reconnaît avoir reçu 600 florins d'or provenant de la vente de Sauveny et de Villard qui appartenaient à Jeanne et vendu à Hrehambaud de Gilly viconte de ?Benarigey? et de Chatillon. On sait encore là que Sauveny était une seigneurie et que Villard en faisait partie, mais il n'est pas question de Versonnex et certainement on n'aurait pas manqué de le nommer s'il eut été compris dans la vente. Le 8 Mai 1460 les frères Jean et François fils d'Antoine Champion coseigneur de la Bâtie Beauregard ont juridiction omnimale sur quelques fonds sis sur le territoire de Versonnex, le mot juridiction omnimale suppose qu'ils en sont les seigneurs, mais d'autre part le mot quelques fonds, suppose au contraire mieux dire prouve qu'ils ne sont pas seigneurs de tout le territoire ni surtout du village. En 1601 le Bernois Jean Rodalphe fait la reprise de la terre de Vesancy au nom de son père. Cette propriété comprend le château et la maison forte de Vesancy avec des cens en divers lieux entre autres Cussy à Gilly à Villard Dame. Après ce dernier nom Brassard ajoute etc. --- dans cet état faut-il comprendre Versonnex. Impossible à nous de le dire et on l'y comprendrait qu'on ne pourrait rien en conclure, parce que cens ne prouve nullement le droit de seigneurie. A la même époque Cussy et Gilly avaient chacun un seigneur particulier et l'on vient de voir que celui de Vesancy ne retirait pas

J'ai écrit ceux pour cens (impôt payé au Seigneur)

25

main des cens de ces deux villages - - -

En 1602 les freres nobles Jean Francois et Jean Denis Collonier reprirent la seigneurie de Cussy avec les cens à eux ? à Vesancy - Sauvigny - Chery, Collex etc - - - Cet acte comprend-t-il Versonnex ? - Nous n'en savons rien dans tous les cas il est bien certain, que le mot cens n'emporte pas l'idée de seigneur du lieu, puisque les Collonier retaient des cens de Vesancy, qui comme on vient de le dire avait un seigneur particulier. Le 28 Janvier 1642 Michel de Gillier fait reprise du fief de la Batic Beauregard, toutes les limites de la seigneurie sont parfaitement désignées village par village et qu'il n'est nullement question de Versonnex. Versonnex ne faisait donc pas partie de cette Seigneurie. La même année 1642 eut lieu la reprise du fief de Gilly par Gaspard de Regdet dit de Chaisy comme héritier de Ennemonde de Dain sa mère. Cette seigneurie comprenait seulement deux villages c'est à dire Gilly qui comptait 29 feux et Mauxex qui en comptait 14. Deux ans plus tard 1644 Jean de Luxo vicomte de Benogey seigneur de Gilly, fait par procureur, reconnaissance du château de Gilly d'une ? de maison haute à Sauvigny de moulins etc - - - Il y eut encore reprise du fief en 1684 par Jean Pierre Morand, en 1700 par Claude Morand en 1728 par autre Jean Pierre Morand

en 1736 par autre Claude Morand enfin cette seigneurie passe
 par achat à Joseph Grenaud baron de Saint Cristophe en
 Savoie et dans tous ces actes il n'est pas question de Versonnex.
 Aux archives de la commune on trouve un registre de 1724 au le
 sieur Dupuis de Maconnex est dit seigneur de Versonnex.
 Cependant comme on le verra dans le procès au sujet de
 la dime les habitants voulaient la cotiser comme forain
 et ce sieur Dupuis se fit emarger en se disant forain dans
 sa requête il qualifie assez durement les habitants mais est
 loin de les traiter de parler comme leur seigneur et de les
 traiter comme ses sujets et ses inférieurs. Comment faire
 concorder ces faits ?... Pour notre compte nous n'en voyons
 pas le moyen. Si Dupuis avait été le seigneur de
 Versonnex les habitants auraient été ses vassaux et
 comprend-on que des vassaux aillent frapper d'un impôt leur
 seigneur pour payer une dette contractée à l'insu de ce
 seigneur. Comment ce Dupuis aurait-il acquis le titre
 de seigneur de Versonnex. À l'expection du registre dont-on
 vient de parler, on ne voit nulle part qu'il soit question
 de seigneurie et de seigneur de Versonnex, pas même de
 seigneurie et de seigneur de Maconnex. À notre avis ce qu'il
 y a de plus probable c'est que Dupuis s'est arrogé dans le
 sus dit registre un titre auquel il n'avait aucun droit

Aucun auteur ne parle de la seigneurie de Versoignes. On peut en conclure que cette seigneurie n'a jamais existé. Versoignes faisait-il partie d'une seigneurie, par exemple celle de Gilly de la Bâtie Beauregard ou d'une autre ?... Rien ne le prouve. Il est vrai que quelques Seigneurs possédaient à Versoignes des cens c'est à dire rentes et même quelques fonds, mais autre chose est de posséder des rentes et des champs dans une commune et autre chose d'être le seigneur de cette commune et de d'exercer une juridiction. On a donc tout bien de croire que Versoignes relevait directement du souverain sans intermédiaire d'un seigneur et ces souverains se furent successivement les comtes de Genève, les de Jainville, les comtes de Savoie, les Bernais, les ducs de Savoie et les Princes de Condé en vertu de leur titre de Duc de Bourgogne. De prime abord cette absence de seigneur particulier paraît extraordinaire, mais encore comme le dit Beatrix (p 199) le pays de Gex était essentiellement libre, on y observait pas la règle de nulli terre sans seigneur, on connaissait au contraire la maxime null seigneur sans titre, aussi les seigneurs y étaient relativement peu nombreux et beaucoup de villages ne faisaient partie d'aucune seigneurie. —

V^eme

Après sa réunion à la France le pays de Gex fut annexé à la province de Bourgogne dont la capitale était Dijon. À la tête de la province était un intendant comme qui dirait un prefet.

La Province était divisée en plusieurs parties dont chacune avait un seul délégué, comme qui dirait un sous préfet. Le pays de Sex formait une seule délégation. On appelait communauté ce qu'on appelle aujourd'hui commune avec cette différence cependant que chaque village ou hameau ayant ses intérêts et ses communs à part formait sous ce rapport une communauté particulière sans cesser de faire partie de la communauté générale. A ce point de vue Versoignes et Villard Dame formait deux communautés. Pareil état de chose, existe encore dans plusieurs communes du Bugcy. Les intérêts du Gouvernement n'étaient pas toujours ceux des communes, on avait deux ordres d'employés: ceux de l'Etat et ceux des communautés. Ces derniers toujours nommés librement par la communauté devaient s'occuper sérieusement des objets pour lesquels ils étaient élus et ne jamais dépasser la teneur de leur mandat, sous peine d'en supporter les conséquences. Dans les grandes communautés on nommait un premier et un second syndic comme qui dirait un maire et un adjoint. Dans les petites on se contentait d'un seul et c'est ce qui avait lieu à Versoignes. Syndic. - Le syndic de Versoignes n'était nommé que pour un an, mais il était toujours rééligible. On le choisissait ordinairement pour ne pas dire toujours parmi les principaux habitants. Il n'avait pas à s'occuper de ce que aujourd'hui on appelle (actes civils).

Il n'y avait pas d'autres actes civils que ceux du curé qui tenait registre des baptêmes, des mariages et des décès.

Mais le syndic devait avoir droit sur la police la voirie les communaux les questions pécuniaires et les procès intéressant la communauté. Dans le courant du XIII^e siècle on accordait au syndic 18 livres par an pour le défrayer des dépenses et de ses courses.

Conseil Municipal. Avant la révolution de 89 Versonnex avait-il un conseil municipal comme aujourd'hui?.. On voit parfois trois ou quatre hommes qualifiés des principaux habitants trancher des questions assez graves. On serait porté à croire que ce sont les conseillers de la commune, mais jamais on ne les trouve désignés sous ce titre. Il est assez saillant parlé de délibération de députation et il n'est jamais question de conseil municipal et l'on peut conclure qu'il n'y en avait point. Je suis porté à croire que lorsqu'il s'agissait d'élection, ou de prendre une décision importante, le syndic convoquait la communauté et qu'alors tous les propriétaires résidant dans le territoire même les femmes veuves, avaient droit à se présenter et d'exprimer leur avis; lorsque trois ou quatre personnes traités au nom de la communauté c'est probablement comme députés nommés ad hoc et non pas comme conseillers.

En tant que le syndic pouvait sans autorisation quelconque convoquer l'assemblée, toutes les fois qu'il le jugeait à propos et sous ce rapport on était alors beaucoup plus libre qu'aujourd'hui. Dans certains lieux on était obligé de lui présenter plusieurs candidats sur lesquels il faisait son choix. A Versoix il n'est jamais question ni du Seigneur, ni du représentant du Seigneur, ce qui vient encore à l'appui de l'opinion que nous avons énoncée à savoir que Versoix n'avait pas de Seigneur.

Receveur ou Trésorier. Aujourd'hui ce sont les percepteurs du gouvernement qui recueillent les deniers des communes. Ils les versent dans la caisse du Receveur particulier, celui-ci dans celle du Receveur général et ainsi de suite. Il reste toujours quelque chose de ces deniers dans les mains de chacun de ceux qui les touche et la commune ne peut pas les employer sans une autorisation du gouvernement. Il n'en était pas ainsi avant la révolution de 89, chaque commune nommait son receveur, du moins il est certain que c'était l'usage à Versoix et à Sauvigny et presque toujours ce receveur communal était le syndic. Lui seul percevait les deniers de la communauté, On était dans l'usage de lui accorder six deniers par livre pour ces taxations c'est à dire son traitement de receveur, c'était quatre ou cinq fois moins que ce que reçoivent aujourd'hui

Les percepteurs et les receveurs tant particuliers que généraux. Les receveurs de Personnes de la commune de Personnes n'étaient pas toujours empressés de rendre leurs comptes et on laissait parfois passer des cinq au six ans avant d'en exiger comme on le verra, c'est ce qui arriva en 1786.

Messiers et Garde-vignes. Il était d'usage de nommer chaque année deux messiers et garde vignes. Pourquoi ce dernier était-il seul?... Ne seraient-ils, rien là une preuve que les vignes étaient peu nombreuses?... qu'aurait-il fait ces gardes champêtre y avaient serment de bien remplir leur devoir et on donnait trois livres à chacun, les comptes ne portent pas d'autres salaires. Les employés restaient-ils en fonction durant les d'auzges mais de l'année? Alors il faut en convenir leur gage était bien faible. Les messiers n'étaient-ils en fonction que durant les moissons et le garde vigne durant les vendanges. Alors qui gardait les récoltes, le reste de l'année, qui gardait les fains, les fruits et les bois on a de la peine à croire qu'il n'y eu pas toujours un garde champêtre et cependant les comptes des Receveurs n'en font aucune mention.

Ecole. Au dire de certaine personne, l'instruction en France date de la révolution de 89 à les entendre le peuple sous l'ancien régime était dans une crasse ignorance. C'est une erreur, la République voulait des soldats et nous des savants.

Elle détruisit à peu près tous les collèges et toutes les écoles et voilà pourquoi les gens élevés sous la première République et le premier empire étaient moins instruits qu'on ne l'est de nos jours. Sous l'ancien régime, à part peut-être quelques exceptions toutes les paroisses avaient au moins une école. En 1666 Versonnex faisait partie de Sauvigny et la paroisse avait un maître d'école, qui outre les rétributions mensuelles payées par les élèves recevait un traitement mensuel de 400 livres. En 1779 Versonnex était paroisse et avait un maître d'école nommé Cuenot. On voit dans les comptes de Catherine Terraux que ce maître d'école reçut une fois 48 livres en acompte de ce qui lui était dû pour seize mois et demi d'exercice. Ce fait prouve qu'on n'était pas des plus exacts à payer et employé et l'on se demande comment Cuenot a pu vivre seize mois durant sans rien retirer de son traitement. La commune choisissait son maître d'école, lui faisait un traitement en l'obligeant d'enseigner gratuitement les enfants pauvres et les parents aisés payaient une rétribution mensuelle pour les leurs. Le système valait bien celui de nos jours et c'est sans doute à l'aide de ces rétributions que Cuenot put vivre seize mois sans rien retirer de la commune. Je n'ai jamais entendu dire que Versonnex eût vendu une maison d'école. Il est vrai qu'avant la révolution de 89

Comme après on amodiât une maison pour l'école. Celle qui existe aujourd'hui n'a été construite que depuis quelques années et pour la bâtir on a été obligé non seulement de recourir à un impôt mais encore de vendre quelques terrains communaux.

VI

Biens Communaux J'ai plus d'une fois entendu dire que la montagne l'Echirale (La lecherande) appartenait à Versonnex au tant au moins que Versonnex y avait une part. Le fait est faux. Sauvignas seul en était propriétaire Versonnex n'avait rien à y voir. Les actes d'amodiation ne laissent aucun doute à cet égard. S'il faut en croire la déclaration de 1665 telle que Brossard la donne Versonnex avait part à la coupe du bois taillis de Vuate ou état ce bois et comment Versonnex a-t-il perdu ses droits? Je m'étais toujours figuré que la Vuate était une montagne, dernièrement on m'a dit que c'était le nom d'une tene située sur le ruisseau des fontaines qui sépare sur le chemin de Villard la commune de Versonnex avec celle de Sauvignas. Si le fait est vrai ces terrains auraient donc été un bois communal en 1665. Aujourd'hui ce sont des terres labourables appartenant à des particuliers.

Chochois Les habitants appellaient ainsi les lapins de terre laissés incultes sur le bord des routes. Personnes en possédait quatre: l'un pres du pont de Lillette sur la route de Macomex le second à l'entrée du village en face de la première maison à gauche du chemin qui de la route conduit à la Fin. On y voit aujourd'hui la croix de mission. Le troisième était à gauche du second cande que fait le chemin qui m

Tous les trois ont été vendus pour contribuer à la construction de la maison d'école. Le quatrième qui existe encore sous le nom de chochois des pareuses est à quelques pas de la vendée sur la gauche du chemin de Tutegnng. Il a beaucoup perdu de sa valeur parce que c'est là qu'on a pris la terre pour faire les remblais lorsqu'on a construit le pont de l'oudard en 1828. Aujourd'hui il sert d'entrepôt et la commune n'en retire rien.

Marais On avait trois marais; l'un était sur la droite de Lillette et partagé en deux par le chemin de Bossy, on y recueillait un peu de blache sur la droite du chemin la partie gauche un peu moins humide produisait un peu d'herbe mêlée à des joncs. Ce marais se terminait presque au pont de Lillette. Il a été vendu lorsqu'on a construit la maison d'école. Les deux autres

marais existent encore, l'un désigné sous le nom de Marais et au nord du Pres Fabry (lotissement Bois Chatton actuel 1925) et au levant des Tippes. Il servait de pâturage commun on y pêchait des sangsues. Des gens venaient même d'assez loin pour se livrer à cette pêche. Aujourd'hui le pâturage est interdit et le sol se couvre d'arbres (Vernes) ce qui fait un petit revenu pour la commune. Le dernier marais est à l'angle nord-est de la Doy (La faie) à laquelle il est adjacent. On en retire un peu de blache. On l'appelle Presclaret ce qui semble indiquer que dans un temps éloigné, c'était un pré appartenant à un nommé Claret Molard. Entre les 2 premiers marais dont on vient de parler, mais sans y être adjacent est un petit plateau qui doit à son élévation son nom de Molard. Il est borné au midi par le chemin de Bossy au matin par le foré Fabry (chemin du marais) et au soir par le pré Davo Laigue. C'était un bon ^{aujourd'hui 1925} pâturage coupé en diagonale par le chemin du Marais. On l'a vendu quand on a construit la maison d'école.

La Doy ou la Duci (La faie 1925) est une assez belle pièce quadrangulaire qui touche au chemin de Bossy du côté du midi, au pres Fabry du côté du soir et aux Renardes du côté matin autre fois c'était un pâturage commun. Depuis quelques

années on l'a amodié par morceaux pour le mettre en
 culture et en retirer quelques revenus. Jusqu'à ces dernières
 années tous ces communaux servaient de pâturages
 communs sans distinction ni exception. Tant fois avant la
 révolution de 89 lorsque les étrangers qui venaient s'installer
 dans la commune, voulaient participer à ces pâturages
 ils étaient obligés de payer une somme calculée sur
 le nombre des animaux qu'ils nourrissaient. C'est ce
 qui arriva dans les temps anciens pour les Guillet et les
Simon au XVIII^e siècle. On vient de parler des communaux
 que l'homme a vendus de nos jours et de ceux qu'il possède
 encore, mais dans les temps anciens, il en possédait bien
 d'avantage. Pres (du chausson du chauché et du Bozon.
 Il est certain que dans la seconde moitié du XVIII^e si-
 ècle la commune possédait et donnait à bail deux prés
 l'un dit du Bozon et l'autre dit du chaussay. Nous
 ignorons au fait le premier, nous ne connaissons
 aucun pré qui porte le nom de Bozon. Quant au
 second il était entre Lillette et les Vaialdenants près du pont
 je me rappelle avoir vu un fossé qui longeait la haie
 des Vaialdenants et prenait de l'eau dans le ruisseau pour
 l'amener au prés d'Avo daigue. On faisait ce fossé
 sur une planche au houe d'arbre comme je l'ai dit

Au moyen du ruisseau et du fossé le pré du Chaussey
formait une petite île, de là le nom de Lilette donné au
ruisseau qui au XVIII^e siècle n'avait pas d'autre nom
que le nant - - Les VERNES On nomme ainsi une

pièce de terre qui touche à la Doy du côté du midi
Préclaret du côté du matin, au pré Fabry et du marais
du côté du soir. Cette terre appartenait à la commune.

En 1775 elle fut amodiée pour être livrée à la culture
puis elle a été vendue comme le pré du chaussey et
du Bozon l'on ne sait ni quand ni pourquoi.

Au demaignage de Brossard Versonnex selon la
déclaration de 1666 passait un communal, où dessus
du dit lieu quel était ce communal et où était-il situé?
Était-ce les Coudry nom qui indique un lieu
rempli de maïs etiers ou les Tâtes mot qui signifie
un terrain inculte. Comment ont-ils été ?

Impossible à nous de répondre à une seule de ces
interrogations. Tant ce qui entoure le Pré Fabry.

appartenait autrefois à la communauté ce qui
porte à croire que ce pré était aussi communal.

Fin

Tournez SVP

Ces notes historiques ont été écrites par
l'Abbé Delaigue né à Versonnex en 1815
Elles furent écrites en l'année 1893
relevées sur ce cahier par Cherassus Alfred
Greffier Honoraire à Saurerney en l'année
1972

Recopiées sur ce cahier par
Simon Alphonse
à VERSONNEX en Mars 1975

